



Certificats d'économies d'énergie

Opération n° AGRI-EQ-105

Stop & Start pour véhicules agricoles à moteur

1. Secteur d'application

Agriculture : véhicule de catégorie T (à roues) ou C (à chenilles) selon l'article R.311-1 du code de la route.

2. Dénomination

Acquisition d'un véhicule neuf équipé d'un système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur lors de l'arrêt du véhicule de type « Stop & Start ».

3. Conditions pour la délivrance de certificats

Le véhicule est immatriculé en France.

La preuve de réalisation de l'opération mentionne l'achat d'un véhicule agricole neuf à moteur et le fait qu'il est équipé d'un système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur de type « Stop & Start ». Le montage du système sur le véhicule peut être fait de série par le constructeur ou, avant la première mise en circulation, par un professionnel. Dans ce dernier cas, la preuve de réalisation du montage du dispositif mentionne les éléments d'identification du véhicule ainsi que la marque et référence du système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur.

Le document justificatif spécifique à l'opération est une copie du certificat d'immatriculation du véhicule agricole et en cas d'adjonction du dispositif « Stop & Start » sur un véhicule non réceptionné d'origine avec ce système, le procès verbal de réception du véhicule délivré conformément aux dispositions de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles.

4. Durée de vie conventionnelle

10 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Montant en kWh cumac par véhicule		Nombre de véhicules concernés par l'opération
18 400	X	N



**Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-EQ-105,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur**

A/ AGRI-EQ-105 (v. A28.1) : Acquisition d'un véhicule neuf équipé d'un système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur lors de l'arrêt du véhicule de type « Stop & Start »

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom de l'exploitation agricole :

*Adresse de l'exploitation agricole :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Achat d'un véhicule agricole à moteur équipé de série d'un système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur lors de l'arrêt du véhicule de type stop & start : OUI NON

*Installation d'un système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur lors de l'arrêt du véhicule de type stop & start par un professionnel, avant la première mise en circulation du véhicule : OUI NON

*Le véhicule agricole est immatriculé en France : OUI NON

*N° d'immatriculation du véhicule :

En cas d'installation du système d'arrêt et redémarrage automatique du moteur lors de l'arrêt du véhicule par un professionnel avant la première mise en circulation (à ne remplir que si les marque et référence du système ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération) :

*Marque :

*Référence :



**Annexe 2 à la fiche d'opération standardisée AGRI-EQ-105,
définissant le contenu du tableau récapitulatif des opérations d'économies d'énergie**

Raison sociale du demandeur	SIREN du demandeur	Référence EMMY de la demande	Référence interne de l'opération	Numéro d'immatriculation du véhicule	Titulaire du certificat d'immatriculation

Suite du tableau

Code postal du titulaire du certificat d'immatriculation	Ville du titulaire du certificat d'immatriculation	Raison sociale du bénéficiaire de l'opération	SIREN	Adresse du siège social du bénéficiaire de l'opération

Suite du tableau

Code postal (sans Cedex)	Ville	Volume CEE "hors précarité énergétique" (kWh cumac)	Volume CEE "précarité énergétique" (kWh cumac)	Référence de la fiche d'opération standardisée	Date d'engagement de l'opération

Suite du tableau

Date d'achèvement de l'opération	Nature de la bonification	SIREN du professionnel	Raison sociale du professionnel	SIREN du sous-traitant	Raison sociale du sous-traitant	Nature du rôle actif et incitatif